



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. LACASSAGNE, Mme LANNEVERE, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. Michel VEUNAC, Vice-Président ; M. VOISIN, Conseiller Titulaire ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes CASTEL, DURRUTY, M. DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, Conseillers Suppléants.

PROCURATION : M. VEUNAC à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 24 - PATRIMOINE - BIARRITZ.

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 5 ET N°13.

Monsieur ABEBERRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 13 Mai 2008, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'une formation supérieure en arts plastiques à Biarritz ainsi que le plan de financement se rapportant à cette opération.

Par décision du Bureau Communautaire en date du 14 janvier 2008, treize marchés de travaux ont été attribués pour un montant de 1.447.455,20 € H.T.

Lors de sa séance du 19 Novembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation d'un marché complémentaire avec le titulaire du lot n° 3 « Charpente, Couverture, Zinguerie » pour un montant de 14.408,11 € H.T. Ce marché correspond aux travaux de renforcement d'éléments de charpente et de planchers.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 23 DEC. 2008

Affiché le 23 DEC. 2008



P/Le Président,
Le Conseiller délégué,

Dans le cadre de la mise en place de l'Ecole Supérieure des Arts à Biarritz, dans deux bâtiments existants, la poursuite des travaux de réhabilitation et d'équipement nécessite, à l'avancement, des adaptations générées par la prise en compte d'aléas liés aux caractéristiques des bâtis anciens. En effet, certaines prestations complémentaires ne pouvaient être décelées à l'origine malgré le diagnostic réalisé. C'est ainsi que le modèle de l'ascenseur prévu au bâtiment « Les Rocailles » a dû être modifié pour rentrer sous la structure de charpente du bâtiment « Les Rocailles ». Au regard du montant du lot n° 13 « Ascenseurs », cette modification, d'un montant de 2.650,00 € H.T., nécessite la passation d'un avenant.

D'autre part, afin de prendre en compte des demandes des utilisateurs visant à optimiser l'utilisation des locaux et leur fonctionnement, des modifications doivent être apportées sur certaines menuiseries intérieures et sur la réalisation des sanitaires du bâtiment « Les Rocailles ».

Ces prestations d'un montant de 1 808,15 € H.T. nécessitent la passation d'un avenant pour le lot n° 5 « Menuiseries Alu ».

Il est précisé que ces adaptations entraînent une moins-value de 5 049,00 € H.T. pour le lot « Menuiseries Intérieures Bois ».

Après notification du marché complémentaire du lot n° 03, des différents ordres de service et de deux avenants, le montant global de l'ensemble des 13 marchés de travaux sera porté à la somme de 1.470.430,35 € H.T, et reste dans le cadre du bilan prévisionnel de cette opération.

La Commission d'appel-d'offres a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Au vu des éléments qui précèdent, il est demandé au Conseil Communautaire de valider la passation de ces avenants et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer dans le cadre des marchés suivants :

- Lot n° 5 « Menuiseries Alu » - *SARL ETCHEPARE ALU* - pour un montant de 1.808,15 € H.T., soit 2.162,55 € T.T.C.
- Lot n° 13 « Ascenseurs » - *THYSSENKRUPP ASCENSEURS* - pour un montant de 2.650,00 € H.T., soit 3.169,40 € T.T.C.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

